

MACON, le 4 février 2022,

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION « M.J.C. HERITAN CENTRE CULTUREL ET SPORTIF »**

Mesdames, Messieurs, les adhérents, les administrateurs, les membres associés et les membres de droit,

Je vous invite à participer à une Assemblée Générale extraordinaire de notre Association « **Maison des Jeunes et de la Culture de l'Héritan, Centre Culturel et Sportif** » qui se tiendra :

Samedi 5 mars 2022 à 16 H – Salle de conférence – MJC Héritan

L'ordre du jour sera le suivant :

- *Proposition de modification des statuts de 2004*
- *Vote sur les modifications proposées.*

Vous trouverez, à cet effet, les anciens et les nouveaux statuts joints à cet envoi.

Selon les statuts de 2004, « les propositions de modification des statuts seront adoptés à la majorité des deux tiers des membres présents ».

Si toutefois vous étiez dans l'impossibilité de participer à celle-ci, je **vous invite à donner pouvoir à un adhérent** à l'aide d'un coupon à votre disposition au secrétariat ou téléchargeable sur notre site internet : www.mjc-heritanmacon.org.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire se tiendra le même jour, au même lieu, à la suite, qui délibèrera valablement quel que soit le nombre d'adhérents présents et représentés. Cette lettre vaut aussi convocation pour cette nouvelle Assemblée.

Certaine de l'intérêt que vous porterez à nos textes statutaires, recevez mes sincères salutations.

Pour le Conseil d'Administration, la Présidente,
Françoise RISS

